



Société anonyme au capital social de 1 138 454,25 euros

Siège social : Centre d'affaires Etienne Dolet, 102 rue Etienne Dolet, 92240 MALAKOFF

478 129 968 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER 2021

TABLE DES MATIERES

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	4
RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXECRCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021	5
1. ACTIVITE ET RESULTATS DE THERACLION	6
2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ET AFFECTATION DU RESULTAT	21
3. AUTRES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS.....	23
4. FILIALES ET PARTICIPATIONS	24
5. TABLEAU DES DELEGATIONS	25
6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	25
7. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	26
7.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	27
ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS.....	27
7.2. OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS	28
8. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	29
9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	30
10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	30
10.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
10.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2021	30
10.1.2. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2021	31
10.1.3. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATS SOCIAUX 32	
10.1.4. MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE	32
10.2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	32
COMPTES ANNUELS 2021	52
1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	58
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	61
2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	62
2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	62
2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION	62
2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	63
2.5 – STOCKS	63

2.6 – CREANCES	63
2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	63
2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES	64
2.9 – CAPITAUX PROPRES	64
2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	64
2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	64
2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES	65
2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES	65
2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS	65
2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	65
2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL	66
2.17 – SUBVENTIONS RECUES	66
2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION	66
3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES	67
4. ETAT DES PROVISIONS	68
5. STOCKS	69
6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	70
8. DISPONIBILITES	71
9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	72
10. CAPITAUX PROPRES	72
11. AUTRES FONDS PROPRES	87
12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :	88
15. RESULTAT FINANCIER	90
16. RESULTAT EXCEPTIONNEL	90
17. IMPOT SUR LES BENEFICES	90
18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (HORS ATTRIBUTION D’INSTRUMENTS DE CAPITAL)	91
19. ENGAGEMENTS DONNES	91
20. EFFECTIFS	92
21. ENTREPRISES LIEES	92
22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS	93
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	93
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	94
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2021	97
THERACLION	97

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables françaises et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion sur les comptes annuels ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée. »

A Malakoff,

Le 28 mars 2021

Monsieur David CAUMARTIN

Directeur Général

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de Theraclion (ci-après la « **Société** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société au cours dudit exercice.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établit selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice 2021.

C'est avec tristesse que nous rappelons le décès accidentel de notre Président Christopher Böttker mi-décembre 2021. Christopher a permis de financer la réalisation des avancées technologiques qui permettront le déploiement de notre technologie disruptive, l'échothérapie®. Theraclion est aujourd'hui en mesure de faire de la chirurgie extracorporelle une réalité.

1. Activité et Résultats de Theraclion

1.1. Activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité principale de la Société est le développement, la fabrication, la vente et la location de dispositifs médicaux offrant des solutions de chirurgie non invasives, reposant sur l'utilisation d'ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU).

Deux produits sont commercialisés :

L'Echopulse qui est commercialisé depuis 2013 est marqué CE pour le traitement des nodules bénins de la thyroïde et du sein. Ce système est aussi utilisé par les hôpitaux dans le cadre de recherche en dehors du champ des indications marquées CE. Ce système est principalement vendu aux praticiens et établissements de soins. Plus rarement, il peut être loué ou mis à disposition contre paiement à l'acte.

Le SONOVEIN depuis 2019 permet l'ablation des varices en extra-corporel. Afin de s'adapter aux pratiques du monde des traitements vasculaires, ce robot est commercialisé sous la forme de paiement au patient. Dans le cas où Theraclion devrait passer par un distributeur, Theraclion vend le SONOVEIN au distributeur qui lui pratiquera le paiement à l'acte.

Après une année 2020 marquée par de nombreux mois de confinement et de suspension des traitements médicaux non urgents en raison de la crise sanitaire mondiale, l'activité commerciale de Theraclion a repris en 2021 malgré les vagues de Covid qui frappent les pays à des dates différentes. En conséquence, 4 Echopulses dont 3 d'occasion sont vendus contre 0 en 2020 et 1 Sonovein est vendu à un distributeur afin de permettre à l'un de nos médecins référents de traiter en Serbie. La vente de services a augmenté de 46%. Au cours de l'année 2021, Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 481 K€, soit deux fois plus qu'en 2020. Les centres de traitement étant périodiquement absorbés par la lutte contre la pandémie, l'activité s'en ressent et ne revient pas encore à son niveau près pandémie. Theraclion s'est organisé pour poursuivre le développement de sa technologie SONOVEIN avec le recours au télétravail quand les autorités l'exigeaient.

Les équipes ont mené leur travail sur site, en télétravail et chez les clients ou fournisseurs selon les besoins et toujours dans le respect des instructions sanitaires. Cette organisation a perduré jusqu'à la fin de l'exercice, la Société exploitant toutes les possibilités pour maintenir l'activité commerciale dans un contexte de déprogrammation des opérations non urgentes. La plupart des traitements d'échothérapie appartiennent à cette catégorie.

a Résultats 2021

En K€	31/12/2021	31/12/2020	Var. %
Chiffre d'affaires	1 481	744	99%
issu des ventes d'équipements	1 059	277	282%
issu de la vente de consommables	200	315	- 37%
issu de la vente de service	222	152	+ 46%.
Autres revenus	-	-	
Subventions	203	(3)	n.a.
Autres produits	27		n.a.
Total des produits d'exploitation	1 711	741	+ 131%
Achats de marchandises	(459)	(291)	+ 58%
Charges externes	(2 417)	(1 956)	+ 24%
Charges de personnel	(3 145)	(2 304)	+ 37%
Autres charges opérationnelles	(224)	(479)	- 53%
Résultat d'exploitation	(4 535)	(4 288)	+ 6%
Résultat financier	(136)	(330)	- 59%
Résultat exceptionnel	28	(10)	n.a.
Crédit Impôt Recherche	883	722	+ 22%
Résultat net	(3 760)	(3 905)	- 4%
Effectif moyen (ETP)	29	24	+21%

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 481K€ en 2021, soit une hausse de 99% par rapport à 2020. Les revenus issus de l'activité de traitement des varices sont en croissance de 242%. 5 systèmes ont été vendus en 2021 contre 1 en 2020.

Les traitements d'échothérapie ont repris dans un contexte difficile car ils ne sont pas qualifiés de procédure d'urgence et ont été suspendus lors des vagues épidémiques, en particulier dans les deux principales zones de traitement de la thyroïde que sont l'Allemagne et Hong Kong.

Chiffre d'affaires annuel/'000 €	2021	2020	Variation
Ventes de systèmes	1 059	277	+ 282%
Ventes de consommables	200	315	- 37%
Ventes de service	222	152	+46%
Chiffre d'affaires Theraclion SA	1 481	744	+99%
Issu de l'activité sein et thyroïde	951	592	+61%
Issu de l'activité varices	530	152	+242%
Dont Chiffre d'affaires récurrents (1)	422	467	-10%

(1) Chiffre d'affaires récurrents=Ventes de consommables+Vente de services

b Des réalisations stratégiques en 2021, permettant de poursuivre le développement de Theraclion.

L'ambition de Theraclion de remplacer l'acte chirurgical par une plateforme robotisée de traitement non invasif par échothérapie est en marche. En 2021, Theraclion s'est développé sur le marché des varices, où le dispositif SONOVEIN® a prouvé son efficacité. SONOVEIN® s'est récemment étendu à de nouveaux marchés tels que l'Italie et la Serbie et est désormais à la disposition des principaux leaders d'opinion de la chirurgie vasculaire sur tous les principaux marchés européens.

En septembre, la FDA a approuvé le premier essai aux États-Unis pour le traitement des varices. En outre, les premiers traitements en Chine ouvrent la voie aux marchés asiatiques. Ce renforcement sur l'énorme marché mondial de 10 milliards de dollars de coûts de santé annuels permet l'extension vers les centres de référence dans le monde entier. Theraclion a fortement investi dans les évolutions technologiques du SONOVEIN® pour lancer la première phase d'une offre basée sur l'intelligence artificielle.

La prochaine génération de SONOVEIN® permettra en 2022 de collecter des données techniques et per-opératoires pour entraîner des modèles de traitement d'images de type deep learning. Ces modèles seront progressivement déployés dans les futures versions de l'appareil ainsi que des fonctionnalités spécifiques supplémentaires de collecte de données. Ces innovations tirent parti des capacités robotiques et d'imagerie uniques du SONOVEIN®. Elles permettront à la technologie de l'entreprise d'atteindre son plein potentiel, dans le but de fournir un traitement universel non invasif assisté par l'IA, sans courbe d'apprentissage pour le médecin et avec une qualité de soins optimale pour tous les patients.

De plus, Theraclion se redéveloppe également dans les marchés du cancer de la thyroïde et du cancer du sein avec ECHOPULSE®. En juin, Theraclion a annoncé une collaboration avec le centre anticancéreux de l'Université de Virginie (États-Unis) dans la recherche sur le traitement du cancer du sein à l'aide du système HIFU. Le renforcement du niveau de gouvernance avec la récente nomination de Yann Duchesne, en tant que président du conseil d'administration, qui suit celles d'autres administrateurs très expérimentés, marque une évolution majeure dans la stratégie de développement de Theraclion.

c Maîtrise des coûts

Theraclion poursuit le développement de sa technologie tout en maintenant ses dépenses sous un contrôle strict ce qui se traduit par une progression des dépenses opérationnelles de 1 M€ par rapport à une année 2020 particulièrement économe. Pour mémoire, en 2020, le total des coûts d'exploitation avait diminué de 37% par rapport à 2019, principalement grâce à l'abandon de rémunération variable et à la mise en place de chômage partiel pendant le premier confinement.

Au total, la société maintient sa politique soutenue d'investissement avec des coûts totaux de R&D s'établissant à 3,8 M€¹ (contre 2,1 M€ en 2020) ; cet agrégat est fortement impacté par la hausse de la masse salariale du fait de la non-reconduction de mesures Covid comme le chômage partiel, plus de 80% de l'effectif s'y consacrant.

Le résultat financier est en perte de 136 K€ sur l'année, principalement des pertes de changes et des intérêts sur les PGE conclus pour faire face aux conséquences du Covid19.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 883 K€ à fin décembre 2021 contre 722K€ du fait de la hausse des dépenses de recherche.

La maîtrise des coûts d'exploitation qui varie en ligne avec la hausse des produits d'exploitation résulte en une perte nette de 3 760K€ en baisse de 4% par rapport à 2020. La trésorerie disponible de Theraclion était de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

1.2. Situation et faits marquants

a Activité commerciale

Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne, dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Theraclion SA a enregistré 5 ventes en 2021 dans les indications du sein, de la thyroïde contre 1 en 2020. Le Covid a fortement réduit l'activité des praticiens en Allemagne.

b Développement de l'indication des varices

Ouverture de trois centres utilisant SONOVEIN® en 2021 et monter en puissance du SONOVEIN® S.

Trois nouveaux centres (un à Hong Kong, un en Serbie et un en Italie) viennent compléter les sept centres déjà ouverts en 2020 qui utilisent la solution SONOVEIN® pour traiter les varices (Royaume-Uni, Allemagne, République tchèque, France, Autriche et deux en Espagne). Les centres au Royaume-Uni et en Autriche utilisent la nouvelle solution SONOVEIN® S qui est 2 à 3 fois plus rapide que la précédente solution et a obtenu le marquage CE en octobre 2020. Theraclion travaille main dans la main avec ces Key Opinion

¹ Données non auditées.

Leaders, précurseurs pour convaincre la communauté médicale. La solution SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer un revenu récurrent par site significatif, source de free cash-flow élevé et récurrent.

Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible.

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

c Poursuite des essais cliniques en vue de l'accès au marché des Etats-Unis pour le sein et exploratoire dans le traitement du cancer

Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2020 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.

91 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). Le recrutement est réalisé dans quatre centres aux États-Unis, à l'Ecole de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et dans deux centres en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne et à l'hôpital de Sofia, Bulgarie. Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

Les premiers résultats encourageants sur l'essai combiné de l'échothérapie avec l'immunothérapie dans le traitement du cancer du sein encouragent l'ouverture d'une étude portant sur l'interaction de l'immunothérapie et de l'échothérapie dans les tumeurs cancéreuses solides.

Le Dr Craig L. Slingluff, Jr., MD,, Professeur de chirurgie à UVA Health et Directeur du UVA Cancer Center Human Immune Therapy Center Charlottesville, Etats-Unis, sponsor de l'étude combinée échothérapie / immunothérapie a présenté l'objectif de l'étude.

Les données cliniques soutiennent actuellement l'avantage de l'ablation par ultrasons focalisés de certaines tumeurs cancéreuses. Ces effets peuvent être renforcées en partie par l'amélioration des réponses immunitaires antitumorales. « Nous croyons que lorsqu'il est utilisé en combinaison avec des inhibiteurs de point de contrôle, l'échothérapie optimisera la réponse immunitaire de l'organisme aux tumeurs solides », déclare Craig L. Slingluff, Jr., « Étant donné que l'échothérapie ciblée n'est pas invasive et qu'elle a une faible toxicité, nous serons en mesure de recruter des patients issus d'un large éventail de pathologies. »

L'essai de combinaison échothérapie avec les molécules d'immunothérapie dans le traitement du cancer du sein se poursuit. Avec seulement 22% de survie à 5 ans, il n'y a pas aujourd'hui de traitement curatif pour les femmes au stade IV de la maladie. L'immunothérapie, qui a apporté un nouvel espoir dans d'autres types de cancer, n'a pas démontré son efficacité dans le traitement du cancer du sein, le système immunitaire ne reconnaissant pas la plupart des cellules tumorales des cancers du sein comme étant "étrangères". La majorité des cancers du sein n'active pas les globules blancs. C'est ce que l'échothérapie peut changer en déclenchant une réponse immunitaire rapide et localisée en réponse à l'endommagement des cellules, amenant au recrutement de globules blancs qui infiltreront la tumeur. L'immunothérapie peut alors supprimer le signal chimique d'autoprotection des tumeurs, permettant aux lymphocytes de l'attaquer.

La phase I de l'essai clinique recrute activement des patients :

- 10 patientes sont recrutées à ce jour.
- Aucun sujet d'inquiétude à ce jour en ce qui concerne les ablations partielles de tumeurs par ultrasons en association avec le pembrolizumab.
- Les effets secondaires les plus fréquents se limitent à une douleur dans la zone d'ablation, à la fatigue, aux nausées et à la dyspnée.

d Décès de notre Président du Conseil d'Administration Christopher Bödtker

C'est avec tristesse que nous rappelons le décès accidentel de notre Président du Conseil d'Administration Christopher Bödtker mi-décembre 2021. Christopher a permis de financer la réalisation des avancées technologiques qui permettront le déploiement de notre technologie disruptive, l'échothérapie®. Depuis le 24 janvier 2022, Yann Duchesne est Président du Conseil d'Administration.

e Autre événement majeur et évolution de la trésorerie

Evolution de la trésorerie

Au 31 décembre 2021, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,5 M€ ;

Theraclion a annoncé en février 2019 un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie : développer une solution de traitement des varices et démontrer une pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février 2019 au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2020 (0,596 €).

A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2019, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum. L'exercice des tranches 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. La 2^e tranche a été levée au cours du second semestre 2020. Au cours du mois de juin 2021, des détenteurs d'obligations déjà émises ont convertie celles-ci en nouvelles actions. Cette opération renforce les capitaux propres de Theraclion. D'autres parts, des investisseurs ont exercés des Bons de souscription d'actions rattachés à la 3^e tranche pour 0,5 millions d'euros et souscrit des obligations convertibles pour 2,7 millions d'euros.

En outre, Theraclion a reçu deux PGE supplémentaires au cours du premier semestre 2021 pour un total de 1,5 millions d'euros. Ces financements permettent à la trésorerie d'atteindre 2,5 millions d'euros.

Le 1^{er} mars 2022, Theraclion a réalisé une augmentation de capital de 6,5 M€, prime d'émission incluse, ce qui devrait permettre à Theraclion pour faire face à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

1.3. Autres éléments

a Utilisation d'instruments financiers

En matière de gestion des risques, la Société met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, la Société ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers de couverture ou d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

b Les activités de recherche et de développement

Les activités de recherche et de développement du Groupe ont mobilisé une part importante de ses ressources (3,8² M€ de dépenses contre 2,1 M€ en 2020). Pour plus de détail, on se rapportera au paragraphe 1.2 b Développement de nouvelles indications

² Données non auditées

Concernant les dépôts de brevets, 3 brevets ont été obtenus, étendant la portée de 3 familles à 3 pays ou régions supplémentaires.

c Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Echéances	Solde fournisseurs net (montant en milliers d'euros)		Solde clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Provisions factures non parvenues / factures à établir	161	282	0	0
Non échus	549	584	87	385
Echus à moins de 30 jours	142	42	17	11
Echus entre 30 et 60 jours	42	10	20	77
Echus entre 60 et 90 jours	36	49	0	16
Echus à plus de 90 jours	45	35	1 772	1 542
Total	975	1 004	1 896	2 031

Echéances	Nombre de factures Au 31 décembre 2021	
	Fournisseurs	Clients
Non échus	153	14
Echus à moins de 30 jours	40	3
Echus entre 30 et 60 jours	12	3
Echus entre 60 et 90 jours	10	0
Echus à plus de 90 jours	13	134
Total	228	154

d Financement, Structure financière, et Continuité d'Exploitation.

Au cours de l'exercice 2021, la consommation de cash de Theraclion s'est élevée à 4,4 M€, financée par le produit net de l'émission de nouvelles actions ou d'obligations convertibles pour 4,6.

La structure de l'endettement financier est décrite en dans le paragraphe. « e. Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs ».

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2022** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2021, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,5 M€ ;
- Theraclion a annoncé le 25 février 2022 le succès d'une augmentation de capital de 6,5 millions d'euros, par émission d'actions nouvelles ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, et de catégorie de personnes, par construction accélérée d'un livre d'ordres.
- Le management de Theraclion demeure vigilant et est prêt à réduire la consommation de cash au cas où l'impact de la pandémie et du conflit en Ukraine se poursuivrait sur 2022.

e Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs.

Theraclion bénéficie d'avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE) :

- Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €, l'avance a été intégralement reçue.

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound). Des intérêts capitalisés sont comptabilisés chaque année. Le remboursement de cette avance sera déclenché par la réalisation d'objectifs de vente des systèmes financés par ce projet. A la date du présent document, la Société n'anticipe pas de devoir débiter ces remboursements avant plusieurs exercices.

- Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 K€

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie. La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 K€ en février 2019. Au total Theraclion a reçu 421 133€. L'amortissement génère un premier emboursement de 33 K€ payé en 2019 et un remboursement de 104 K€ payé en 2021. Au titre de 2021, l'échéance s'élève à 14 K€ et sera payée en 2022.

La structure d'endettement de Theraclion est composée comme suit :

'000€	2021/12/31	2020/12/31	Var.
Trésorerie	2 462	2 314	148
Placement moyen et long terme	31	31	0
Total trésorerie et équivalent	2 493	2 345	148
Prêts bancaires	-2 750	-1400	-1 350
Dette convertible	- 184	- 2 684	+2 500
Dette Totale	- 2 934	- 4 084	+1 150
Trésorerie nette	-441	- 1 739	+1 298

Theraclion a reçu des avances de trésorerie d'Oseo pour un montant de 6 547 K€, intérêts capitalisés compris. Son remboursement est basé sur des milestones qui ne devraient pas être atteints dans les cinq prochaines années. Par conséquent, l'avance n'est pas comptabilisée comme une dette financière.

La dette convertible est issue du plan de financement conclu en 2019 en trois tranches d'un montant maximum de 11,8 M€. Les tranches 1 et 2 sont intégralement converties en actions Theraclion. Sur les 3 556 K€ de droits à souscrire des obligations convertibles en action Theraclion au prix de 1,09€ de la tranche 3, la répartition à la clôture est :

2 548 K€ exercés et convertis en actions Theraclion

188 K€ exercés et détenus sous forme d'obligations convertibles.

820 K€ de droit à souscrire des obligations convertibles non exercés. Ces droits et les obligations sont à échéance du 30 juin 2022.

f Commentaires sur le tableau de flux de Trésorerie :

Les opérations absorbent 3,9 m€ de trésorerie en 2021, une augmentation de 0,6 m€ par rapport à 2020, principalement du fait de reprise des dépenses de développement en particulier dans les varices. La consommation de trésorerie liée aux opérations de d'investissement de 0,5 m€ sur l'exercice est en hausse de de 0,3 m€, du fait perte de changes.

Les flux de financement s'élèvent à 4,6M€ sur l'exercice, principalement en lien avec l'exécution de la Tranche33 de 44 M€ du programme de financement signé en 2020 de 11,8 M€ maximum et de l'obtention de prêts pour 1,5 M€ auprès du CIC et de la Bpi.

Au total, la trésorerie augmente de 0,2 m€ sur l'exercice.

Libellé	12 2021	12 2020
	(12 mois)	(12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-3 760 367	-3 905 245
Amortissements et dépréciations	90 713	436 018
Variation des intérêts courus capitalisés sur avances remboursables	65 492	261 337
Variations du Besoin en fonds de roulement	-279 603	-115 001
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-3 883 766	-3 322 891
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-148 220	-131 929
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-376 326	-60 619
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	- 524 456	- 192 548
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Fonds levés via augmentation de capital	5 749 252	746 001
Prêts bancaires et emprunts obligataires	-1 193 367	3 660 000
Trésorerie nette provenant des activités de financement	4 555 886	4 406 001
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	147 657	890 562
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 345 024	1 454 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 492 616	2 345 024

1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Theraclion continue de mettre en œuvre ses objectifs opérationnels pour préparer et soutenir les efforts commerciaux liés à SONOVEIN® :

- Recrutement de leaders d'opinion (KOL),
- Preuve supplémentaire d'efficacité dans le traitement des varices,
- Amélioration incrémentale de la technologie SONOVEIN[®],
- Progression vers une approbation de la FDA³ pour SONOVEIN[®].
- Entre-temps, la société poursuit son expansion commerciale en s'appuyant sur Echopulse[®], la solution de traitement non invasive des nodules thyroïdiens et le fibroadénome du sein.

Les premiers pas commerciaux du SONOVEIN[®] sont extrêmement encourageants. La Société se réorganise en concentrant ses forces commerciales sur les marchés immédiatement exploitables et sur le développement des marchés stratégiques des varices, des Etats-Unis, de la Chine.

1.5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Yann Duchesne nommé Président du Conseil d'Administration.

Le 24 janvier 2022, Yann Duchesne est nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Christopher Bödtker accidentellement décédé. Yann Duchesne est un dirigeant français chevronné qui a siégé à de nombreux conseils d'administration dans le monde entier. Il conduira Theraclion au prochain niveau de développement et de création de valeur.

Ancien associé directeur général de McKinsey pour la France, Yann Duchesne a ensuite été associé principal dans un important fonds de private equity (Doughty Hanson) à Londres, avant de devenir Directeur Général d'un conglomérat industriel et commercial (IBL Group). Au cours des 20 dernières années, il a siégé à de nombreux conseils d'administration de sociétés cotées ou détenues par des fonds de private equity, souvent en tant que président. Dans le domaine de la santé, Yann a accompagné de nombreuses sociétés pharmaceutiques lorsqu'il était chez McKinsey. Il est aujourd'hui président d'un groupe pharmaceutique (Medis) et actionnaire fondateur d'une société de biotechnologie basée en Californie (Phylex).

La vision de Yann Duchesne est de développer Theraclion dans trois domaines thérapeutiques majeurs et dans trois zones géographiques : les varices, aux Etats-Unis (demande d'autorisation de la FDA en cours) et en Europe ; la thyroïde, en Europe et en Chine ; le cancer du sein, principalement aux Etats-Unis. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, Theraclion va trouver des financements et des partenariats stratégiques et se concentrera principalement sur les étapes technologiques et cliniques critiques, la motivation et la rétention des talents. L'ambition de Yann Duchesne est d'amener

³ Food and Drug Administration

Theraclion parmi les leaders mondiaux des solutions de traitement par robotique et intelligence artificielle.

L'inclusion d'une première patiente dans son étude sur le cancer du sein

Une première patiente a été traitée dans une étude sur le cancer du sein à un stade précoce, en collaboration avec le Centre anticancéreux de l'Université de Virginie (UVA) aux États-Unis. L'objet de la recherche est d'étudier l'effet combiné des ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) et de la chimiothérapie à faible dose sur la réponse immunitaire au cancer du sein.

Cette nouvelle étude, enregistrée sur ClinicalTrials.gov, a été conçue par le Pr David Brenin et le Pr Patrick Dillon. L'étude vise à évaluer l'effet des ultrasons focalisés de Theraclion combinés à une faible dose de gemcitabine chez les patientes atteintes d'un cancer du sein au stade précoce. "Nous chercherons à savoir si cette association diminue les cellules suppressives dérivées des myéloïdes et augmente ainsi la réponse immunitaire", explique David Brenin, chef de la division des services chirurgicaux du sein et du mélanome et professeur au département de chirurgie de l'UVA Health. "Si son efficacité est démontrée, le traitement combiné pourrait offrir aux patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce de meilleures chances de survie", ajoute Patrick Dillon, professeur associé au département d'hématologie et d'oncologie de l'UVA Health.

Après une fructueuse première collaboration sur des patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade avancé, le Centre anticancéreux de l'Université de Virginie (UVA) a étendu l'utilisation de la technologie de Theraclion à une phase 2 pour le cancer du sein à un stade précoce. Ces deux études soulignent l'intérêt d'une approche combinant plateforme HIFU non-invasive à la chimiothérapie et/ou à l'immuno-oncologie, dans l'exploration de solutions alternatives de traitement du cancer du sein à un stade précoce ou avancé.

Vif succès d'une augmentation de capital de 6,5 millions d'euro

Le 1^{er} mars 2022, Theraclion a procédé à une augmentation de capital par émission de nouvelles actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, et de catégorie de personnes, par construction accélérée d'un livre d'ordres (l'« Augmentation de Capital »).

Les actionnaires historiques, notamment la société chinoise Furui Medical Science, Bernard Sabrier et des nouveaux investisseurs ont participé à cette augmentation de capital afin de soutenir la stratégie de Theraclion. Cette levée de fonds conforte notre visibilité financière à plus d'un an. Ce financement permet à Theraclion de poursuivre son développement dans trois domaines thérapeutiques majeurs et dans trois zones géographiques : les varices, aux États-Unis (demande d'autorisation de la FDA en cours) et en Europe ; la thyroïde, en Europe et en Chine ; le cancer du sein, principalement aux États-Unis. Theraclion va se concentrer principalement sur la recherche de partenariats stratégiques (en particulier aux États-Unis et en Chine), et des améliorations technologiques et cliniques.

Le directeur général de la Société, sur délégation de pouvoirs du conseil d'administration faisant usage des délégations de compétences conférées par les 9^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2021, a décidé l'émission de 5.935.253 actions ordinaires nouvelles. La souscription à ces actions ordinaires nouvelles a été réservée à (i) des investisseurs qualifiés et à un cercle restreint d'investisseurs, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et à la 9^e résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2021 et (ii) à des investisseurs entrant dans la catégorie de personnes définie à la 11^e résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2021.

L'Augmentation de Capital, représentant environ 26 % du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Augmentation de Capital, a été effectuée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société, conformément aux 9^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2021.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 1,099 euro par action, ce qui correspond à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de Theraclion sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, diminuée d'une décote de 20%, conformément aux résolutions.

2. Présentation des comptes annuels de la Société et affectation du résultat

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd.(Shenzhen), contrairement au rapport financier 2016. Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établit selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Pour rappel la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014. En 2015, Theraclion a ouvert une filiale à Hong Kong et a décidé de présenter des comptes consolidés de Theraclion et de sa filiale de Hong-Kong sur base volontaire, bien que cette dernière soit en-dessous des seuils de consolidation.

En 2021 et dans les années à venir, nous estimons que l'activité de notre filiale de Hong-Kong restera non significative.

Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Au cours de l'exercice 2021, Theraclion SA a généré un montant total de produits d'exploitation de 1 711K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 1 481 K€.
- Subvention d'exploitation : 203 K€
- Autres produits : 0 K€

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 6 245 K€ contre 5 029 K€ en 2020, une progression de 24%. A noter que pre-covid, les charges d'exploitation s'élevaient à 7 925 K€, Theraclion continue ses efforts de contrôle des dépenses. En 2021, ces dépenses comprennent notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 2 184 K€ contre 1 635K€ pour l'exercice précédent (+34%) (2 357 K€ en 2019);
- les charges sociales pour un montant de 961 K€ contre 669 K€ K€ pour l'exercice précédent (+44%) (1 011 K€ en 2019);
- les autres achats et charges externes pour un montant de 2 417 K€ contre 1 956 K€ pour l'exercice précédent (+24%) (2 353 K€ en 2019).

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 4 535 K€ contre – 4 288 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 136 K€ contre une perte de 330 K€ pour l'exercice précédent. La réduction de la charge est liée à l'avance remboursable de 4 684 K€, qui ne génère plus d'intérêts à payer. Sur l'exercice 2021, il n'y a pas eu de produits ou charges relatifs aux comptes courants d'associé ou aux obligations convertibles.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2021 est un gain de 29 K€ contre une perte de 10 K€ en 2020.

Après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 883 K€, l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par une perte de 3 760 K€ contre une perte de 3 905 K€ pour l'exercice précédent.

a Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de 3 760 367,29 euros.

Nous vous proposons d'affecter intégralement cette perte au poste report à nouveau qui s'élèverait désormais à – 3 760 367,29 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

b Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2021

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont fait ressortir des capitaux propres s'élevant à -1 272 671.18 euros. Le Conseil d'administration de Theraclion travaille à la restauration des capitaux propres dans les délais légaux.

c Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

d Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

3. Autres risques et risques financiers

a Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les risques inhérents à l'activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement de la société qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l'obtention de remboursements dans certains pays.

b Risque de continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration.

- Au 31 décembre 2021, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,5 M€ ;
- Theraclion a annoncé le 25 février 2022 l'annonce le succès d'une augmentation de capital de 6,5 millions d'euros, par émission d'actions nouvelles ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription le cadre d'un placement privé, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, et de catégorie de personnes, par construction accélérée d'un livre d'ordres.
- Le management de Theraclion demeure vigilant et est prêt à réduire la consommation de cash au cas où l'impact de la pandémie et du conflit en Ukraine se poursuivrait sur 2022.

c Risques de taux d'intérêt

A la date du présent rapport, la Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable auprès d'établissements de crédit et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

d Risques de liquidité

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le financement de la croissance de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (pour un montant cumulé de 56 millions d'euros). La Société a également perçu un montant cumulé de 3,3 millions d'euros de subventions.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, la Société avait reçu un montant cumulé de 6,7 millions d'euros d'aides et avances remboursables de la part d'OSEO, elle en avait remboursé 2

million d'euros. En 2021, aucune avance supplémentaire n'a été reçue.

A la date du présent rapport, la Société a souscrit 4 emprunts bancaires, un prêt innovation auprès de la Bpi et trois Pge auprès du CIC et de la Bpi et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Pour plus d'information sur la trésorerie, on se rapportera au b) Risque de continuité d'exploitation.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

e **Risque de change**

La Société n'est aujourd'hui que faiblement exposée au risque de change, ne réalisant qu'une minorité de ses achats en dollars, en livres sterling et en francs suisse. Elle pourrait néanmoins devenir exposée à un tel risque si elle développe ses activités hors de la zone euro, et en particulier aux États-Unis et en Chine.

f **Risque actions**

A la date du présent rapport, la trésorerie disponible de la Société est détenue sur comptes courants, ou placée dans des instruments financiers sans risque (compte à terme garanti, SICAV monétaires).

La Société n'est donc pas exposée à un risque sur actions.

4. Filiales et participations

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

La Société détient 55% de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd (45%), (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion (55%) créée au quatrième trimestre 2017 dont le capital n'avait pas encore été totalement libéré au 31 décembre 2021.

L'Asie représente un potentiel commercial très important pour Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France)			

Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Non consolidée
Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	55%	55%	Non consolidée

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les ventes vers ces filiales sont donc comptabilisées comme des ventes à des tiers.

5. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en Annexe 2, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

6. Informations concernant le capital social

a Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

Répartition du capital social

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote à la date des présentes :

Actionnariat Theraclion	Nombre d'actions	% de détention
Concert Bernard Sabrier	2 742 332	16,9%
Mandataires sociaux et salariés	1 624 396	10,0%
Furui	1 208 651	7,5%
Opus Chartered	1 090 447	6,7%
Fonds gérés par Truffle Capital	367 466	2,3%
Autres fonds	4 453 050	27,5%
Public	4 693 488	29,0%

Total	16 179 830	100,0%
--------------	-------------------	---------------

Les nouveaux actionnaires de référence de Theraclion apportent un important soutien financier et stratégique et portent une attention particulière au développement de l'échothérapie pour le traitement non invasif des varices (fourni par le produit SONOVEIN® de Theraclion). Le nouveau conseil comprend des investisseurs européens et américains actifs dans les domaines de la santé et du capital investissement.

Bernard Sabrier, Président de la société Unigestion et Directeur Général de Unigestion Asia Pte Ltd détient des titres en direct et à travers la société Unigestion Asia Pte Ltd.

La société Furui Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, par l'intermédiaire de sa filiale Furui Medical Science Luxembourg SARL détient 7,4% du capital au 1 mars 2022.

Opus Chartered Issuance SA est une société luxembourgeoise.

b Opérations effectuées par Theraclion sur ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 22 juin 2021, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

- Achat de 402 676 actions
- Vente de 392 054 actions

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 22 865 de ses propres actions, soit 0,11% du capital social, acquises pour un prix de revient unitaire de 1,81 euros.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 10 853 euros en 2021.

c Titres donnant accès au capital social émis par Theraclion

Nous vous invitons à vous référer à l'Annexe 3 reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

7. Rapport spécial sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et

en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

7.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration lors de la Société n'a pas mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Attributions gratuites d'actions

Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration de la Société a mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions.

Lors du Conseil d'Administration du 21 juin 2021, le conseil d'administration, conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 juin 2020, a procédé à l'attribution de 345 686 actions gratuites.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2021, le conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 451 619 actions gratuites attribuées lors du conseil d'administration du 28 janvier 2020.

7.2. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nom et fonction	Nature de l'opération	Instruments financiers concernés	Date de l'opération	Prix unitaire	Nombre total de titres	Montant total brut
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	10/05/21	1,94 €	4.839	9,388 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	11/05/21	1,94 €	3.000	5.820 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	11/05/21	1,95 €	4.839	9.436 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	11/05/21	1,95 €	9.887	19.280 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	13/05/21	1,97 €	7.000	13.790 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	18/05/21	1,8 €	1.600	2.880 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	20/05/21	1,72 €	272	468 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	25/05/21	1,76 €	2.562	4.509 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	26/05/21	1,69 €	6.000	10.140 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	28/05/21	1,69 €	6.000	10.140 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	31/05/21	1,61 €	5.000	8.050 €
Telouet SA (liée à Mehdi El Glaoui, <i>Administrateur</i>)	Conversion	Obligations convertibles en actions	01/06/21	0,8 €	225.000	180.000 €
Mehdi el Glaoui <i>Administrateur</i>	Conversion	Obligations convertibles en actions	01/06/21	0,8 €	225.000	180.000 €

Nom et fonction	Nature de l'opération	Instruments financiers concernés	Date de l'opération	Prix unitaire	Nombre total de titres	Montant total brut
David Auregan DGD	Exercice	Bons de souscription	01/06/21	1,09 €	11.456	12.487 €
Ari Kellen <i>Administrateur</i>	Conversion	Obligations convertibles en actions	01/06/21	0,8 €	160.000	128.000 €
David Caumartin <i>DG</i>	Exercice	Bons de souscription	01/06/21	1,09 €	15.274	16.649 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Conversion	Obligations convertibles en actions	01/06/21	0,80 €	95.000	76.000 €
Christopher Bödtker <i>Administrateur</i>	Conversion	Obligations convertibles en actions	04/06/21	0,80 €	285.000	228.000 €
Christopher Bödtker <i>Administrateur</i>	Conversion	Obligations convertibles en actions	04/06/21	1,09 €	267.618	291.704 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	10/06/21	2,10 €	4.839	10.162 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	24/09/21	1,95 €	361	704 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	10/11/21	1,45 €	10.000	14.500 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	12/11/21	1,42 €	9.676	13.546 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	24/11/21	1,39 €	5.736	7.973 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Cession	Actions	18/11/21	1,4 €	2.325	3.255 €

8. Mandat des Commissaires aux comptes

Les mandats de :

- Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire,
- Auditex, Commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2016 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

a Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Néant

b Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aucune nouvelle convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

10. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

10.1. Composition du Conseil d'Administration

10.1.1. Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration de la Société était composé ainsi :

Nom	Mandat	Membre indépendant (1)	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)
Samuel Levy	Administrateur	✓	2016	2024
Renaud Saleur	Administrateur	✓	2018	2023
Ari Kellen	Administrateur	✓	2019	2023
Shawn Langer	Administrateur	✓	2019	2023

Mehdi El Glaoui	Administrateur	✓	2021	2023
Christopher Böttker	Président du conseil d'administration décédé en décembre 2021	□	2019	2021

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlednext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Christopher Böttker est décédé accidentellement en décembre 2021, Monsieur Mehdi El Glaoui a assumé le rôle de Président du conseil d'administration jusqu'à la réunion du conseil d'administration du 7 janvier 2022 au cours de laquelle le conseil a :

- constaté l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration ;
- coopté Yann Duchesne en tant qu'administrateur, en remplacement de Christopher Böttker ; et

nommé Yann Duchesne en tant que président du conseil d'administration, en remplacement de Christopher Böttker.

A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration et de la direction générale, de leurs intérêts privés et autres devoirs.

10.1.2. Evolution de la composition du conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2021

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 avril 2021, a coopté Mehdi El Glaoui en qualité d'administrateur, en remplacement de Jean-Yves Burel, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2023 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2021.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 janvier 2022, a :

- constaté l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration ;
- coopté Yann Duchesne en tant qu'administrateur, en remplacement de Christopher Böttker ; et
- nommé Yann Duchesne en tant que président du conseil d'administration, en remplacement de Christopher Böttker.

L'assemblée générale ordinaire, lors de sa réunion du 28 janvier 2022, a :

- ratifié la nomination de Yann Duchesne en tant qu'administrateur, en remplacement de Christopher Böttker ; et

- nommé Monsieur Cédric Bellanger, en tant qu'administrateur, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2026 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

10.1.3. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandats sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est présentée en Annexe 4 du présent rapport.

10.1.4. Mode d'organisation de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 15 mai 2013, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Lors de ses réunions du 3 juillet 2014 et du 30 septembre 2014, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Stefano Vagliani de son mandat de directeur général et a décidé de nommer Monsieur David Caumartin en qualité de Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à se tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 mai 2018, a décidé de renouveler de renouveler le mandat de directeur général de Monsieur David Caumartin pour une durée de quatre (4) années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 février 2021, a nommé David Auregan, en tant que directeur général délégué, pour une durée égale à celle du mandat du directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

10.2. Conventions conclues avec les mandataires sociaux

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites aux paragraphes 10 a) du présent rapport. Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

Par ailleurs, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

* * *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2016	2017	2018	2020	2021
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
Capital social	374 594	422 004	762 366	808 992	1 139 218
Nombre d'actions émises	7 491 880	8 440 088	15 247 329	16 179 830	22 769 085
Nombres d'obligations convertibles en actions				671	47
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'affaires HT	2 430 917	1 928 825	2 783 282	743 998	1 480 946
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6 922 670)	(6 769 634)	(4 640 186)	(4 249 125)	(4 579 177)
Impôts sur les bénéfices	(1 147 786)	(1 178 939)	(1 268 615)	(722 497)	(882 557)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(6 224 064)	(6 144 463)	(3 792 018)	(3 905 245)	(3 760 367,29)
Résultat distribué au titre de l'exercice					
<i>Résultats par action</i>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	(0,77)	(0,66)	(0,22)	(0,22)	(0,2)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0,83)	(0,73)	(0,25)	(0,24)	(0,17)
Dividende attribué à chaque action					
<i>Personnel</i>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	32	29	25	24	28
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 888 288	2 558 007	2 357 264	1 635 038	2 183 945
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 215 566	1 208 053	1 011 206	668 584	960 870

ANNEXE 2

TABLEAU D'UTILISATION DES DELEGATIONS

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (7 ^e résolution de l'AGM du 22 juin 2021)	1.200.000 €	22 août 2023	Non utilisé	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1 ^o du Code monétaire et financier (8 ^e résolution de l'AGM du 22 juin 2021)	1.200.000 €	22 août 2023	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>3. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (9^e résolution de l'AGM du 22 juin 2021)</p>	<p>1.200.000 € et 20% du capital social</p>	<p>22 août 2023</p>	<p>144.494,90 € / 2.889.898 actions (1^{er} mars 2022)</p>	<p>Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%</p>
<p>4. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire (10^e résolution de l'AGM du 22 juin 2021)</p>	<p>1.200.000 €</p>	<p>22 décembre 2022</p>	<p>Non utilisé</p>	<p>Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%</p>
<p>5. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</p>	<p>1.200.000 €</p>	<p>22 décembre 2022</p>	<p>152.267,75 € / 3.045.355 actions (1^{er} mars 2022)</p>	<p>Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas</p>

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
au profit d'une catégorie de bénéficiaire (11 ^e résolution de l'AGM du 22 juin 2021)				échéant d'une décote maximale de 20%
6. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (12 ^e résolution de l'AGM du 22 juin 2021)	15% du montant de l'émission initiale	22 août 2023	Non utilisé	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 18 juin 2021 présentées aux paragraphes 1 à 5 ci-dessus selon le cas
7. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (13 ^e résolution de l'AGM du 22 juin 2021)	10% du capital	22 décembre 2022	Non utilisé	Néant
8. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (14 ^e résolution de l'AGM du 22 juin 2021)	10% du capital social à la date d'émission ⁽¹⁾	22 août 2024	Non utilisé	Gratuite
9. Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (15 ^e résolution de	10% du capital social à la date d'émission ⁽¹⁾	22 août 2024	Néant	Fixé par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur (a) dans le cas d'options de souscription, à la valeur la plus basse entre 80% de la moyenne des cours

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
l'AGM du 22 juin 2021)				cotés aux cinq séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et le prix de souscription de l'augmentation de capital la plus récente précédant le jour où les options seront consenties et (b) dans le cas d'options d'achat, ni à la valeur indiquée au (a) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce

(1) Le nombre actions à émettre en vertu de la 14^e et de la 15^e résolutions de l'assemblée générale du 22 juin 2021 ne pourront pas excéder ensemble 10% du capital social à la date d'émission.

ANNEXE 3

TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société est composé de 22 784 359 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 2 605 943 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 808 652 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions à hauteur de 28 000 actions ;
- l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement à hauteur de 689 686 actions ;
- la conversion potentielle d'obligations convertibles en actions (« OCA T₃ ») émises sur exercice de bons de souscription d'obligations convertibles en actions (« BSOCA T₃ ») à hauteur de 923 938 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions tranche 3 (« BSA T₃ ») à hauteur de 155 667 actions.

Au 31 décembre 2021, le capital à émettre potentiellement représente environ 11,44 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D' ENTREPRISE (« BCE »)

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2020
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2020
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023

BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2020-1 AG du 19/04/2020	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
TOTAL BCE	1 089 056		303 388	17 196	763 472	808 652	

1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 7 de la note 10.3)
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

11. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'administration du 19 juillet 2019)

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

II. LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2020
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		58 621	0	85 470	7 000	28 000	

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;

Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2021, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

III. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2020 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

2. Actions gratuites du 20 mars 2018

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitives acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2020 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

3. Actions gratuites du 21 janvier 2020

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

4. Actions gratuites du 4 août 2020

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le conseil d'administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'assemblée générale permettant l'émission, modifié et définitivement adopté par le conseil d'administration du 4 août 2020 ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020, Conseil d'Administration du 4 août 2020, réitérant la décision du conseil d'administration du 9 juillet 2019 ;
- 344 000 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 344 000 actions gratuites pouvant être acquises.

5. Actions gratuites du 21 juin 2021

- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020, Conseil d'Administration du 21 juin 2021 ;
- 345 686 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2022 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2023 ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 345 686 actions gratuites pouvant être acquises.

IV. BONS DE SOUSCRIPTIONS D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (« BSOCA ») ET OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (« OCA »)

1. Obligations convertibles en actions (« OCA »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le directeur général, par décisions du 12 février 2019 et 19 mars 2019, sur délégation du conseil d'administration du 12 février 2019 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans ses 11^e et 12^e résolutions, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes, de 106 OCA d'une valeur nominale unitaire de 4.000 euros, soit un montant total d'emprunt de 424.000 euros.

Chaque OCA permettra par conversion la souscription de 5.000 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit un prix de conversion de 0,80 euro par action ordinaire nouvelle, correspondant à un nombre total maximum de 530.000 actions ordinaires nouvelles en cas de conversion de la totalité des OCA représentant un montant maximum d'augmentation de capital de 26.500 euros en nominal. Les OCA pourront être converties jusqu'au 30 septembre 2020 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Les OCA ne portent pas intérêt.

Au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021, la Société a émis 530 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 106 OCA à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 424 000 € (dont 26 500,00 € de valeur nominale et 397 500,00 € de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il ne restait aucune OCA en circulation.

2. BSOCA Tranche 2 (« $BSOCA_{T2}$ ») et OCA Tranche 2 (« OCA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 16^e, 17^e et 18^e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 671 $BSOCA_{T2}$ donnant le droit à souscrire à 671 obligations convertibles en actions (« OCA_{T2} »).

Chaque $BSOCA_{T2}$ donnant le droit à une OCA_{T2} , d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 5 000 actions Theraaction, soit à un prix de conversion de 0,80 euro par action.

Ainsi, la conversion des OCA_{T2} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 355 000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 167 750,00 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2021 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Exercice des $BSOCA_{T2}$

Au cours de la période allant du 19 avril 2019 au 31 décembre 2021, la Société a procédé à l'émission de 671 OCA_{T2} dans le prolongement de l'exercice de 671 $BSOCA_{T2}$ par son titulaire pour un montant total de 2.684.000 euros.

Au 31 décembre 2021, il ne restait en circulation aucun $BSOCA_{T2}$ en circulation.

Conversion des OCA_{T2}

Au cours de la période allant du 19 avril 2019 au 31 décembre 2021, la Société a émis 3 355 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 671 OCA_{T2} à un prix unitaire de 0,80 €

par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 684 000 € (dont 167 750,00 € de valeur nominale et 2 516 250,00 € de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il ne restait en circulation aucune OCA_{T2} en circulation.

3. BSOCA Tranche 3 (« $BSOCA_{T3}$ ») et OCA Tranche 3 (« OCA_{T3} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 20e, 21e et 22e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 889 $BSOCA_{T3}$ donnant le droit à souscrire à 889 obligations convertibles en actions (« OCA_{T3} »).

Chaque $BSOCA_{T3}$ donnant le droit à une OCA_{T3} , d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 3 666 actions Theraclion.

Ainsi, la conversion des OCA_{T3} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 259 074 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 162 953,70 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2022 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Exercice des $BSOCA_{T3}$

Au cours de la période allant du 19 avril 2019 au 31 décembre 2021, la Société a procédé à l'émission de 683 OCA_{T3} dans le prolongement de l'exercice de 683 $BSOCA_{T3}$ par son titulaire pour un montant total de 2.732.000 euros.

Au 31 décembre 2021, il restait 206 $BSOCA_{T3}$ en circulation pouvant donner le droit à l'émission de 206 OCA_{T3} .

Conversion des OCA_{T3}

Au cours de la période allant du 19 avril 2019 au 31 décembre 2021, la Société a émis 2 695 242 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 637 OCA_{T2} à un prix unitaire de 1,0912 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 548 000 € (dont 134 762,10 € de valeur nominale et 2 413 237,90 € de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il restait 46 OCA_{T3} en circulation pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 168 807 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 8 440,35 euros de valeur nominales.

V. BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

1. Bons de souscriptions d'actions Tranche 2 (« BSA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 19^e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 437 501 BSA_{T2} , chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion à un prix de 0,80 € par action,

soit un nombre maximum de 437 501 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 21 875,05 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2021 et les BSA_{T2} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, la Société a émis 437 501 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice de 437 501 BSA_{T2} à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de souscription de 350 000,80 € (dont 21 875,05 € de valeur nominale et 328 125,75 € de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il ne restait aucun BSA_{T2} en circulation.

2. Bons de souscriptions d'actions Tranche 3 (« BSA_{T3} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 23^e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 583 335 BSA_{T3}, chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion, soit un nombre maximum de 583 335 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 29 166,75 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2022 et les BSA_{T3} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, la Société a émis 427 668 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice de 427 668 BSA_{T3} à un prix unitaire de 1,0912 € par action nouvelle pour un montant de souscription de 466 671,33 € (dont 21 383,40 € de valeur nominale et 445 287,93€ de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il restait 155 667 BSA_{T3} en circulation donnant le droit à l'exercice d'un nombre maximum de 155 667 actions ordinaires nouvelles.

ANNEXE 4

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
<i>Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2021</i>				
M. Samuel LEVY	11/05/2016	AGO au cours de l'année 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur	Administrateur Allurion Technologies, Reapplix, Matrix Requirements, Theraclion Directeur Général Lauxera Capital Partners SAS
M. Renaud SALEUR	01/02/2019	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	CEO ANACONDA INVEST SA Genève Managing partner VULCAIN ENERGY PARTNERS Ltd Londres Gérant SCI QRS et SCI Cobra
M. Ari KELLEN	12/02/2020	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	President Neshar Advising II LLC
M. Shawn LANGER	12/02/2020	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice	Administrateur	

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
		clos le 31 décembre 2022		
M. Mehdi El Glaoui	20/04/2021	AGO au cours de l'année 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	Administrateur de Majorelle LTD . Administrateur de Louis Dreyfus Company Holding Administrateur de Louis Dreyfus Foundation Administrateur de Telouet SA Administrateur de Majorelle international Administrateur de Pharmajor [•] Administrateur de Vesale Bioscience
M. David CAUMARTIN	30/09/2014	AGO au cours de l'année 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Directeur Général	Administrateur de France BiotechHTID Administrateur de HTID
M. David AUREGAN	24/02/2021	AGO au cours de l'année 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Directeur Général Délégué	[•]

- (1) Christopher Bödtker est décédé accidentellement en décembre 2021, Monsieur Mehdi El Glaoui a assumé le rôle de Président du conseil d'administration jusqu'à la réunion du conseil d'administration du 7 janvier 2022 au cours de laquelle le conseil a : (i) constaté l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, (ii) coopté Yann Duchesne en tant qu'administrateur, en remplacement de Christopher Bödtker et (iii) nommé Yann Duchesne en tant que président du conseil d'administration, en remplacement de Christopher Bödtker.

Comptes annuels 2021

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement				953,08	- 953
Recherche et développement	1 067 984,05	1 067 984,05		953,08	- 953
Concessions, brevets, droits similaires	2 277 967,60	1 320 004,97	957 962,63	947 916,06	10 047
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	559 312,31	553 532,45	5 779,86	18 493,15	- 12 713
Autres immobilisations corporelles	269 162,45	229 468,39	39 694,06	43 589,03	- 3 895
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 737 246,45		2 737 246,45	1 000 122,00	1 737 124
Créances rattachées à des participations	59 978,51		59 978,51	1 414 369,83	-1 354 391
Autres titres immobilisés	30 270,12		30 270,12	24 518,60	5 752
Prêts					
Autres immobilisations financières	35 356,08	774,27	34 581,81	47 493,92	- 12 912
TOTAL (I)	7 037 277,57	3 171 764,13	3 865 513,44	3 497 455,67	368 058
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	2 638 617,74		2 638 617,74	2 194 746,00	443 872
Avances et acomptes versés sur commandes	164 423,52		164 423,52	51 173,44	113 250
Clients et comptes rattachés	1 896 298,88	698 622,82	1 197 676,06	1 353 017,19	- 155 341
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	32 015,31		32 015,31	46 702,18	- 14 687
. Personnel	19 955,07		19 955,07	16 452,81	3 502
. Organismes sociaux	4 620,84		4 620,84	2 644,01	1 977
. Etat, impôts sur les bénéfices	905 837,00		905 837,00	730 267,00	175 570
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	449 492,17		449 492,17	216 875,59	232 617
. Autres	522,00		522,00	482,00	40
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	31 098,07		31 098,07	31 098,07	
Disponibilités	2 461 517,66		2 461 517,66	2 313 925,68	147 592
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	33 140,88		33 140,88	32 992,89	148
TOTAL (II)	8 637 539,14	698 622,82	7 938 916,32	6 990 376,86	948 539
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	25 464,85		25 464,85	57 484,68	- 32 020
TOTAL ACTIF (0 à V)	15 700	3 870 386,95	11 829	10 545	1 284 577

Bilan – passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 139 217,95)	1 139 217,95	808 991,50	330 226
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 348 478,16	699 375,75	649 102
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-842 097,24	842 097
Résultat de l'exercice	-3 760 367,29	-3 905 245,23	144 878
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-1 272 671,18	-3 238 975,22	1 966 304
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	6 547 103,06	6 526 597,41	20 506
TOTAL (II)	6 547 103,06	6 526 597,41	20 506
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	25 464,85	86 748,68	- 61 284
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	25 464,85	86 748,68	- 61 284
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	184 000,00	2 684 000,00	-2 500 000
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	2 749 589,70	1 400 000,00	1 349 590
. Découverts, concours bancaires		72,45	- 72
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	4 000,00	28 000,00	- 24 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	265 757,55	70 757,55	195 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	975 496,65	1 004 358,20	- 28 862
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	638 719,35	588 870,57	49 849
. Organismes sociaux	433 692,30	500 928,16	- 67 236
. Etat, impôts sur les bénéfiques			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 721,36	1 657,99	10 063
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	83 610,71	31 288,43	52 322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	680 122,00	680 122,00	
Autres dettes	116 634,97	119 262,38	- 2 627
Instrument financiers à terme			
Produits constatés d'avance	331 941,49	60 271,50	271 670
TOTAL (IV)	6 475 286,08	7 169 589,23	- 694 303
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	54 711,80	1 357,11	53 355
TOTAL PASSIF (I à V)	11 829 894,61	10 545 317,21	1 284 577

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	21 840,00	167 858,78	189 698,78	306 588,00	- 116 889	-38,13
Production vendue biens	198 340,00	860 763,61	1 059 103,61	299 259,40	759 844	253,91
Production vendue services	2 202,00	229 941,62	232 143,62	138 150,61	93 993	68,04
Chiffres d'affaires Nets	222 382,00	1 258 564,01	1 480 946,01	743 998,01	736 948	99,05
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			202 500,00	-3 500,00	206 000	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			26 965,67		26 966	N/S
Autres produits			140,44	57,10	83	145,95
Total des produits d'exploitation (I)			1 710 552,12	740 555,11	969 997	130,98
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			902 277,41	1 215 250,14	- 312 973	-25,75
Variation de stock (marchandises)			-443 871,74	-667 342,00	223 470	33,49
Achats de matières premières et autres approvisionnements			397,22	-257 089,70	257 487	100,15
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			2 417 445,24	1 955 636,84	461 808	23,61
Impôts, taxes et versements assimilés			69 714,80	66 184,48	3 530	5,33
Salaires et traitements			2 183 944,65	1 635 037,79	548 907	33,57
Charges sociales			960 869,70	668 583,63	292 286	43,72
Dotations aux amortissements sur immobilisations			131 123,36	138 557,36	- 7 434	-5,37
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			20 210,00	240 060,00	- 219 850	-91,58
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			3 366,79	33 785,18	- 30 418	-90,03
Total des charges d'exploitation (II)			6 245 477,43	5 028 663,72	1 216 814	24,20
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-4 534	-4 288	- 246 817	5,76
			925,31	108,61		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges			113 114,80	52 765,24	60 350	114,37
Différences positives de change			44 197,16	6 457,67	37 739	584,41
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				7 705,27	- 7 705	-100
Total des produits financiers (V)			157 311,96	66 928,18	90 384	135,05
Dotations financières aux amortissements et provisions			81 758,34	110 166,20	- 28 408	-25,79
Intérêts et charges assimilées			74 059,81	261 337,06	- 187 277	-71,66
Différences négatives de change			127 205,72	16 771,94	110 434	658,44
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			10 323,62	8 166,31	2 157	26,42
Total des charges financières (VI)			293 347,49	396 441,51	- 103 094	-26,00
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-136 035,53	-329 513,33	193 478	58,72
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-4 670	-4 617	- 53 339	1,16
			960,84	621,94		

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 064,29		1 064	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	29 264,00		29 264	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	30 328,29		30 328	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	261,50	10 120,29	- 9 859	-97,42
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 030,24		2 030	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 291,74	10 120,29	- 7 829	-77,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	28 036,55	-10 120,29	38 157	377,03
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-882 557,00	-722 497,00	- 160 060	22,15
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 898 192,37	807 483,29	1 090 709	135,08
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	5 658 559,66	4 712 728,52	945 831	20,07
RESULTAT NET	-3 760 367,29	-3 905 245,23	144 878	3,71
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Tableau de flux de trésorerie

Libellé	12 2021	12 2020
	(12 mois)	(12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-3 760 367	-3 905 245
Amortissements et dépréciations	90 713	436 018
Variation des intérêts courus capitalisés sur avances remboursables	65 492	261 337
Variations du Besoin en fonds de roulement	-279 603	-115 001
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-3 883 766	-3 322 891
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-148 220	-131 929
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-376 326	-60 619
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	- 524 456	- 192 548
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Fonds levés via augmentation de capital	5 749 252	746 001
Prêts bancaires et emprunts obligataires	-1 193 367	3 660 000
Trésorerie nette provenant des activités de financement	4 555 886	4 406 001
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	147 657	890 562
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 345 024	1 454 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 492 616	2 345 024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et 2020. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2021, qui dégagent une perte de 3 760 367 €, ont été arrêtés le 88 mars 2022 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a Pandémie du Covid 19

L'impact de la pandémie du Covid 19 est plus faible sur l'activité de la société en France qu'en 2020. La société n'a jamais fermé son établissement, les employés et en particulier les équipes de R&D ont toujours pu accéder au site, toujours dans le respect des directives sanitaires.

En revanche, l'activité a été plus affectée dans les centres de traitement en Allemagne, Tchèque et en Asie, ce qui s'est traduit par la diminution des traitements et des ventes de consommables.

b Activité commerciale

Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne, dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Theraclion SA a enregistré 5 ventes en 2021 dans les indications du sein, de la thyroïde contre 1 en 2020. Le Covid a fortement réduit l'activité des praticiens en Allemagne.

c Développement de l'indication des varices

Ouverture de trois centres utilisant SONOVEIN® en 2021 et monter en puissance du SONOVEIN® S.

Trois nouveaux centres (un à Hong Kong, un en Serbie et un en Italie) viennent compléter les quatre centres déjà ouverts en 2020 qui utilisent la solution SONOVEIN® pour traiter les varices (Royaume-Uni, Allemagne, République tchèque et Autriche). Les centres au Royaume-Uni et en Autriche utilisent la nouvelle solution SONOVEIN® S qui est 2 à 3 fois plus rapide que la précédente solution et a obtenu le marquage CE en octobre 2020. Theraclion travaille main dans la main avec ces Key Opinion Leaders, précurseurs pour convaincre la communauté médicale. La solution SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer un revenu récurrent par site significatif, source de free cash-flow élevé et récurrent.

Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

d Poursuite des essais cliniques en vue de l'accès au marché des Etats-Unis pour le sein et exploratoire dans le traitement du cancer

Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2020 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.

91 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). Le recrutement est réalisé dans quatre centres aux

États-Unis, à l'Ecole de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et dans deux centres en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne et à l'hôpital de Sofia, Bulgarie. Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

Les premiers résultats encourageants sur l'essai combiné de l'échothérapie avec l'immunothérapie dans le traitement du cancer du sein encouragent l'ouverture d'une étude portant sur l'interaction de l'immunothérapie et de l'échothérapie dans les tumeurs cancéreuses solides.

Le Dr Craig L. Slingluff, Jr., MD, Professeur de chirurgie à UVA Health et Directeur du UVA Cancer Center Human Immune Therapy Center Charlottesville, Etats-Unis, sponsor de l'étude combinée échothérapie / immunothérapie a présenté l'objectif de l'étude.

Les données cliniques soutiennent actuellement l'avantage de l'ablation par ultrasons focalisés de certaines tumeurs cancéreuses. Ces effets peuvent être renforcées en partie par l'amélioration des réponses immunitaires anti-tumorales. « Nous croyons que lorsqu'il est utilisé en combinaison avec des inhibiteurs de point de contrôle, l'échothérapie optimisera la réponse immunitaire de l'organisme aux tumeurs solides », déclare Craig L. Slingluff, Jr., « Étant donné que l'échothérapie ciblée n'est pas invasive et qu'elle a une faible toxicité, nous serons en mesure de recruter des patients issus d'un large éventail de pathologies. »

L'essai de combinaison échothérapie avec les molécules d'immunothérapie dans le traitement du cancer du sein se poursuit. Avec seulement 22% de survie à 5 ans, il n'y a pas aujourd'hui de traitement curatif pour les femmes au stade IV de la maladie. L'immunothérapie, qui a apporté un nouvel espoir dans d'autres types de cancer, n'a pas démontré son efficacité dans le traitement du cancer du sein, le système immunitaire ne reconnaissant pas la plupart des cellules tumorales des cancers du sein comme étant "étrangères". La majorité des cancers du sein n'active pas les globules blancs. C'est ce que l'échothérapie peut changer en déclenchant une réponse immunitaire rapide et localisée en réponse à l'endommagement des cellules, amenant au recrutement de globules blancs qui infiltreront la tumeur. L'immunothérapie peut alors supprimer le signal chimique d'autoprotection des tumeurs, permettant aux lymphocytes de l'attaquer.

La phase I de l'essai clinique recrute activement des patients :

- 10 patientes sont recrutées à ce jour.
- Aucun sujet d'inquiétude à ce jour en ce qui concerne les ablations partielles de tumeurs par ultrasons en association avec le pembrolizumab.
- Les effets secondaires les plus fréquents se limitent à une douleur dans la zone d'ablation, à la fatigue, aux nausées et à la dyspnée.

e Décès de notre Président Christopher Bödtker

C'est avec tristesse que nous rappelons le décès accidentel de notre Président Christopher Bödtker mi-décembre 2021. Christopher a permis de financer la réalisation des avancées technologiques qui permettront le déploiement de notre technologie disruptive,

l'échothérapie®. Depuis le 24 janvier 2022, Yann Duchesne est Président du Conseil d'Administration.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2022** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2021, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,5 M€ ;
- Theraclion a annoncé le 25 février 2022 l'annonce c le succès d'une augmentation de capital de 6,5 millions d'euros, par émission d'actions nouvelles ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription le cadre d'un placement privé, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, et de catégorie de personnes, par construction accélérée d'un livre d'ordres.
- Le management de Theraclion demeure vigilant et est prêt à réduire la consommation de cash au cas où l'impact de la pandémie et du conflit en Ukraine se poursuivrait sur 2022.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,

- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- LogicielsLinéaire 1 an
- PrototypesLinéaire 5 ans
- BrevetsLinéaire 20 ans
- Brevets EDAPLinéaire 5 ans

2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel..... Linéaire 5 ans
- Matériel de bureau et informatique Dégressif 3 ans
- Mobilier de bureau Linéaire 5 ans
- Agencements, Installations Linéaire 10 ans

2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, de la participation dans une filiale de Hong Kong détenue à 100%, d'une créance s'y rattachant pour 60 K€ et de la participation dans une société détenue à 55% au côté de Furui médical en Chine pour 1 000 K€.

Compte tenu des perspectives de développement de l'activité en Asie et donc de remboursement de ces créances, la Société ne souhaite pas déprécier ces immobilisations financières. Theraclion a décidé de convertir le compte courant et la créance client sur sa filiale Theraclion APAC en capital en date du . A l'issue de cette conversion le c

Le capital de la filiale à Hong Kong en date du 31 décembre 2021 s'élève à 1 737 124 €, à la suite d'une augmentation de capital de 1 737 002 € par conversion de créances en 2021.

Le capital de la filiale en Chine non libéré en date du 31 décembre 2021 s'élève à 680 K€.

2.5 – STOCKS

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

2.6 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.9 – CAPITAUX PROPRES

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,3 % en 2021. Taux d'actualisation de 1,3 % en 2020
- une hausse des salaires de 2,0 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf note 19).

2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES

La société bénéficie au 31 décembre 2021 d'une avance remboursable accordées par BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets subventionnés.

Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Avances conditionnées).

2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition ou d'une location, l'Echopulse® ou le SONOVEIN est comptabilisé à l'actif de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou mensuellement.

2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l'exercice 2021, ces charges s'élèvent à 3,8 millions d'euros.

2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,
- transferts de charges d'exploitation.

2.17 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Résultat de l'exercice	(3 760 367)	(3 905 245)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	22 769 085	16 179 830
Résultat de base par action (€/action)	<u>(0,17)</u>	<u>(0,24)</u>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE ou options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2021

IMMOBILISATIONS	31-déc-20	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-21
Frais de recherche et prototype	1 067 984			1 067 984
TOTAL 1	1 067 984	-	-	1 067 984
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 168 621	109 347		2 277 968
TOTAL 2	2 168 621	109 347	-	2 277 968
Matériel industriel et de démonstration	699 722		140 410	559 312
Autres immobilisations corporelles	252 871	16 291		269 162
Immobilisations en cours			-	-
TOTAL 3	952 593	16 291	140 410	828 474
Theraclion Asia Pacific	122	1 737 124		1 737 246
Créances rattachées Theraclion APAC	1 414 370	59 979	1 414 370	59 979
Créances rattachées Theraclion China Co	1 000 000			1 000 000
TOTAL 4	2 414 492	1 797 103	1 414 370	2 797 225
Dépôts de garantie	18 022	3 826		21 848
Autres immobilisations financières	54 101		10 323	43 778
TOTAL 5	72 123	3 826	10 323	65 626
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	6 675 813	1 926 567	1 565 103	7 037 278

L'augmentation du poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015. En 2021, la société a converti des créances envers sa filiale APAC en nouvelles actions pour un montant de 1 737 124 €.

La Société détient 55% de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui

Medical Science Co., Ltd (45%), (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion (55%) créée en 2020 dont 680 K€ de capital n'avait pas encore été libéré au 31 décembre 2021.

L'Asie représente un potentiel commercial très important pour Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Informations Financières Filiales et Participations (euro)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du Capital Détenu (%)	Valeur Brute Comptable des Titres Détenues	Valeur Nette Comptable des Titres Détenues	Prêts et avances consentis	Montant de cautions et avals donnés	C.A. H.T du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
Theraclion Asia Pacific Limited	1 737 246		100%	1 737 246	1 737 246	-	(a)	NA	NA	0
Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	1 800 000		55,55%	1 000 000	1 000 000					0

Au 31 décembre 2021, les moyens suivants figurent au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- nombre d'actions : 22 865 titres ;
- trésorerie disponible : 13 508 €.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2021

IMMOBILISATIONS	31-déc-20	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-21
Frais de recherche et prototype	1 067 031	953		1 067 984
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 220 705	99 300		1 320 005
Immobilisations corporelles	890 511	30 870		921 381
Immobilisations financières	111	-	-	111
TOTAL GENERAL	3 178 357	131 123	-	3 309 481

4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-20	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-21
<i>Provisions diverses</i>					
Titres propres	111	774	111		774
<i>Provisions pour dépréciation</i>					
Sur comptes clients	678 413	20 210			698 623
TOTAL GENERAL	678 524	20 984	111		699 397

La Société a provisionné 20 210 € sur une créance client due depuis plus d'un an afin de tenir compte du non-paiement de cette somme.

5. STOCKS

Au 31 décembre 2021, le stock a été évalué à 2 639 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et SONOVEIN®, les têtes de traitement destinés à la vente et les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulses®. L'augmentation par rapport aux 2 195 K€ de fin 2020 s'explique par la production en cours de 15 machines qui intègrent le nouvel imageur issu de la collaboration avec Hologic.

Nature	Montant en K€
Echopulse® ou SONOVEIN®	1 243
Têtes de traitement	287
Autres	1 109
Total :	2 639

6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Exercice clos au 31 décembre 2021

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	21 848		21 848
Autres créances immobilisées	13 508		13 508
Actions propres	30 270		30 270
De l'actif circulant			
Clients	1 896 299	1 896 299	
Personnel	19 955	19 955	
Autres créances	37 158	37 158	
Acomptes versés sur commande	164 424	164 424	
Etat, Impôts sur les bénéfices	905 837	905 837	
Taxe sur la valeur ajoutée	449 492	449 492	
Charges constatées d'avance	33 141	33 141	
Total	3 571 932	3 506 306	65 626

Echéances	Solde clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Provisions factures non parvenues / factures à établir	0	0
Non échus	87	403
Echus à moins de 30 jours	17	11
Echus entre 30 et 60 jours	20	77
Echus entre 60 et 90 jours	0	16
Echus à plus de 90 jours	1 772	1 524
Total	1 896	2 031

La société a procédé à la dépréciation de 100% de sept clients eu égard au risque de recouvrement pour un montant de 698 623€.

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

- CIR 2021 : 905 837 €, en attente de remboursement.

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2021 est précisée, ci-après :

<i>en €</i>	31/12/2020	31/12/2021
Autres titres de créances négociables	-	
Valeur vénale VMP SG	31 098	31 838
TOTAL	31 098	31 838

La valeur de marché étant supérieur à la valeur historique des VMP, aucune dépréciation n'a été constatée.

8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2021, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 1 008 013 € ;
- CIC en € : solde comptable de 705 325 €
- CIC en £ : solde comptable de 115 689 €
- CIC en \$: solde comptable de 419 848 €
- CIC en CHF : solde comptable de 212 653 €.

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

<i>en €</i>	31/12/2021	31/12/2020
Montants :	33 141	32 993

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

<i>en €</i>	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers	-	-
Charges sociales, produits à recevoir	3 010	2 580
Fournisseurs RRR à obtenir		-
Subvention à recevoir		-
Montants	3 010	2 580

10. CAPITAUX PROPRES

10.1. Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2020 et les comptes 2021 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31/12/2020	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2021
Capital social	809		330					1 139
Bons de sousc. d'actions								-
Primes d'émission	699	- 4 747	5 396					1 348
Report à nouveau	- 842	842						-
Résultat de l'exercice	- 3 905	3 905					- 3 760	- 3 760
CAPITAUX PROPRES	- 3 239	-	5 726	-	-	-	- 3 760	- 1 273

10.2 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2019 et les comptes 2020 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31/12/2019	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2020
Capital social	762		47					809
Bons de sousc. d'actions								-
Primes d'émission	3 904	- 3 904	699					699
Report à nouveau	- 954	112						- 842
Résultat de l'exercice	- 3 792	3 792					- 3 905	- 3 905
CAPITAUX PROPRES	- 81	- 0	746	-	-	-	- 3 905	- 3 239

10.2. A - Composition du capital social :

	31/12/2020	31/12/2021
Capital	808 991,50 €	1 139 217,95 €
Nombre total d'actions	16 179 830	22 784 359
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

10.2. B – Historique récent du capital social :

1. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
2. Au cours de la période allant du **1er janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé

selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.

3. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Selon décision du Directeur Général en date du **2 mai 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Au cours de la période allant du **1er janvier 2016 au 31 décembre 2016**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 372 525,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 22 août 2016. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.
6. Selon décision du Directeur Général en date du **22 août 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission en conséquence de 1 610 257 actions au prix unitaire de 5,98 € soit un montant total levé de 9 629 336,86 € (dont 80 512,85 € de valeur nominale et 9 548 824,01 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 322 051,45 € divisé en 6 441 029 actions ordinaires toutes de même catégorie.
7. Au cours de la période allant du **1er janvier 2017 au 31 décembre 2017**, la Société a émis 51.588 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 12 897 BCE-2009-1 au prix unitaire de 15,60 € par bon soit un montant de fonds levés de 201 193,20 € (dont 2 579,40 € de valeur nominale et 198 613,80 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil

d'administration lors de sa réunion du 20 juin 2017. En conséquence, le capital social a été porté à 324 630,85 € divisé en 6 492 617 actions ordinaires toutes de même catégorie.

8. Selon décision du Directeur Général en date du **19 octobre 2017**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 19 septembre 2017 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 989 113 actions au prix unitaire de 4,22 € soit un montant total levé de 4 174 056,86 € (dont 49 455,65 € de valeur nominale et 4 124 601,21 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 374 086,50 € divisé en 7 481 730 actions ordinaires toutes de même catégorie.
9. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **22 novembre 2017**, la Société a émis 10 150 actions de 0,05 € de valeur nominale correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 10 150 actions attribuées gratuitement le 22 septembre 2016, soit une augmentation de capital de 507,50 € de valeur nominale sans prime d'émission. En conséquence, le capital social a été porté à 374 594,00 € divisé en 7 491 880 actions.
10. Au cours de la période allant du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 55 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 55 000 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 218 400,00 € (dont 2 750,00 € de valeur nominale et 215 650,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 377 344,00 € divisé en 7 546 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.
11. Au cours de la période allant du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 90 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 90 000 BSA Kepler tranche 2 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 296 600,00 € (dont 4 500,00 € de valeur nominale et 292 100,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 381 844,00 € divisé en 7 636 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.
12. Au cours de la période allant du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 803 208 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 40 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 120 000,00 € (dont 40 160,40 € de valeur nominale et 79 839,60 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 2 janvier 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 422 004,40 € divisé en 8 440 088 actions ordinaires toutes de même catégorie.
13. Au cours de la période allant du **1er janvier 2019 au 18 mars 2019**, la Société a émis 727 437 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 14 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un

montant de fonds levés de 42 000,00 € (dont 36 371,85 € de valeur nominale et 5 628,15 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 19 mars 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 458 376,25 € divisé en 9 167 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.

14. Selon décision du Directeur Général en date du **19 mars 2019**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 12 février 2019 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 5 470 000 actions au prix unitaire de 0,80 € soit un montant total levé de 4 376 000,00 € (dont 273 500,00 € de valeur nominale et 4 102 500,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 731 876,25 € divisé en 14 637 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.
15. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **8 avril 2019**, la Société a émis 343 650 actions de 0,05 € de valeur nominale correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 343 650 actions attribuées gratuitement le 20 mars 2018 (cf. note 10.2.6-2 ci-dessous), soit une augmentation de capital de 17 182,50 € de valeur nominale, dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe. En conséquence, le capital social a été porté à 749 058,25 € divisé en 14 981 175 actions.
16. Au cours de la période allant du **19 mars 2019 au 31 décembre 2019**, la Société a émis 266 154 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 6 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 18 000,00 € (dont 13 307,70 € de valeur nominale et 4 692,30 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 13 septembre 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 762 366,45 € divisé en 15 247 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.
17. Au cours de la période allant du **1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**, la Société a émis 495 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 99 OCA à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 396 000 € (dont 24 750,00 € de valeur nominale et 371 250,00 € de prime d'émission). Ces conversions ont été constatées par le Directeur Général lors de ses décisions du 15 septembre 2020 et du 30 septembre 2020. En conséquence, le capital social a été porté à 787 116,45 € divisé en 15 742 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.
18. Au cours de la période allant du **1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**, la Société a émis 437 501 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice de 437 501 BSA T2 à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de souscription de 350 000,80 € (dont 21 875,05 € de valeur nominale et 328 125,75 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 11 décembre 2020. En conséquence, le capital social a été porté à 808 991,50 € divisé en 16 179 830 actions ordinaires toutes de même catégorie.

19. Au cours de la période allant du **1er janvier 2021 au 30 juin 2021**, la Société a émis 6 589 255 actions de 0,05 € de valeur nominale lors de plusieurs opérations portant sur l'émission de 451 619 actions gratuites au bénéfice des salariés, la conversion de 678 OCA à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 712 000€ (dont 169 500,00 € de valeur nominale et 2 542 500,00 € de prime d'émission), la conversion de 637 OCA à un prix unitaire de 1,09€ par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 548 000€ (dont 116 762,10€ de valeur nominale et 2 431 237,90€ de prime d'émission) et l'exercice de 412 394 bons de souscriptions d'actions à un prix unitaire de 1,09€ par action nouvelle pour un montant de souscription de 450 004,34€ (dont 20 619,70 de valeur nominale et 429 384,64 de prime d'émission). Ces conversions ont été constatées par le Conseil d'administration ou le Directeur Général lors de décisions les 18 mars, 22 mars, 9 avril, 1^{er} juin et 4 juin 2021. En conséquence, le capital social a été porté à 1 138 454,25 € divisé en 22 770 905 actions ordinaires toutes de même catégorie.
20. Au cours de la période allant du **1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021**, la Société a émis 15 274 actions de 0,05 € de valeur nominale lors de l'exercice de 15 274 bons de souscriptions d'actions à un prix unitaire de 1,09€ par action nouvelle pour un montant de souscription de 16 666,99 € (dont 763,70 € de valeur nominale et 15 903,29 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Directeur Général lors de ses décisions du 20 décembre 2021. En conséquence, le capital social a été porté à 1 139 217,95 € divisé en 22 784 359 actions ordinaires toutes de même catégorie.

10.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 7 de la note 10.3)
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;

- Au 31 décembre 2020, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

11. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'administration du 19 juillet 2019)

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2020
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2020
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
AG du 28/04/2015							
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2020-1 AG du 19/04/2020	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
TOTAL BCE	1 089 056		303 388	17 196	763 472	808 652	

10.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)

4. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;

Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

5. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2021, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

6. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2020
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		58 621	0	85 470	7 000	28 000	

10.2. E – Attribution d'actions gratuites

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2020 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

2. Actions gratuites du 20 mars 2018

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitives acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2020 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

3. Actions gratuites du 21 janvier 2020

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 31 décembre 2021, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

4. Actions gratuites du 4 août 2020

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le conseil d'administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'assemblée générale permettant l'émission, modifié et définitivement adopté par le conseil d'administration du 4 août 2020 ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020, Conseil d'Administration du 4 août 2020, réitérant la décision du conseil d'administration du 9 juillet 2019 ;
- 344 000 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 344 000 actions gratuites pouvant être acquises.

5. Actions gratuites du 21 juin 2021

- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020, Conseil d'Administration du 21 juin 2021 ;
- 345 686 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2022 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2023 ;
- Au 31 décembre 2021, il reste 345 686 actions gratuites pouvant être acquises.

10.2.F – Obligations convertibles en actions (« OCA ») et Bons de souscriptions d'obligations convertibles en actions (« BSOCA »)

10.2.F.1 – OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (« OCA »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le directeur général, par décisions du 12 février 2019 et 19 mars 2019, sur délégation du conseil d'administration du 12 février 2019 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans ses 11^e et 12^e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes, de 106 OCA d'une valeur nominale unitaire de 4.000 euros, soit un montant total d'emprunt de 424.000 euros.

Chaque OCA permettra par conversion la souscription de 5.000 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit un prix de conversion de 0,80 euro par action ordinaire nouvelle, correspondant à un nombre total maximum de 530.000 actions ordinaires nouvelles en cas de conversion de la totalité des OCA représentant un montant maximum d'augmentation de capital de 26.500 euros en nominal. Les OCA pourront être converties jusqu'au 30 septembre 2020 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Les OCA ne portent pas intérêt.

Au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021, la Société a émis 530 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 106 OCA à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 424 000 € (dont 26 500,00 € de valeur nominale et 397 500,00 € de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il ne restait aucune OCA en circulation.

10.2.F.2 – BSOCA Tranche 2 (« BSOCAT2 ») et OCA Tranche 2 (« BSOCAT2 »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 16^e, 17^e et 18^e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 671 BSOCA_{T2} donnant le droit à souscrire à 671 obligations convertibles en actions (« OCA_{T2} »).

Chaque BSOCA_{T2} donnant le droit à une OCA_{T2}, d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 5 000 actions Theraclion, soit à un prix de conversion de 0,80 euro par action.

Ainsi, la conversion des OCA_{T2} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 355 000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 167 750,00 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2021 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Exercice des BSOCA_{T2}

Au cours de la période allant du 19 avril 2019 au 31 décembre 2021, la Société a procédé à l'émission de 671 OCA_{T2} dans le prolongement de l'exercice de 671 BSOCA_{T2} par son titulaire pour un montant total de 2.684.000 euros.

Au 31 décembre 2021, il ne restait en circulation aucun BSOCA_{T2} en circulation.

Conversion des OCA_{T2}

Au cours de la période allant du 19 avril 2019 au 31 décembre 2021, la Société a émis 3 355 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 671 OCA_{T2} à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 684 000 € (dont 167 750,00 € de valeur nominale et 2 516 250,00 € de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il ne restait en circulation aucune OCA_{T2} en circulation.

10.2.F.3 – BSOCA Tranche 3 (« BSOCAT3 ») et OCA Tranche 3 (« CAT3 »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 20e, 21e et 22e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 889 BSOCA_{T3} donnant le droit à souscrire à 889 obligations convertibles en actions (« OCA_{T3} »).

Chaque BSOCA_{T3} donnant le droit à une OCA_{T3}, d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 3 666 actions Theraclion.

Ainsi, la conversion des OCA_{T3} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 259 074 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 162 953,70 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2022 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Exercice des BSOCA_{T3}

Au cours de la période allant du 19 avril 2019 au 31 décembre 2021, la Société a procédé à l'émission de 683 OCA_{T3} dans le prolongement de l'exercice de 683 BSOCA_{T3} par son titulaire pour un montant total de 2.732.000 euros.

Au 31 décembre 2021, il restait 206 BSOCA_{T3} en circulation pouvant donner le droit à l'émission de 206 OCA_{T3}.

Conversion des OCA_{T3}

Au cours de la période allant du 19 avril 2019 au 31 décembre 2021, la Société a émis 2 695 242 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 637 OCA_{T2} à un prix unitaire de 1,0912 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 548 000 € (dont 134 762,10 € de valeur nominale et 2 413 237,90 € de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il restait 46 OCA_{T3} en circulation pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 168 807 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 8 440,35 euros de valeur nominales.

10.2.G – Bons de souscriptions d'actions

10.2.G.1 – Bons de souscriptions d'actions tranche 2 (« BSA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 19^e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 437 501 BSA_{T2}, chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion à un prix de 0,80 € par action, soit un nombre maximum de 437 501 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 21 875,05 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2021 et les BSA_{T2} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, la Société a émis 437 501 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice de 437 501 BSA_{T2} à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de souscription de 350 000,80 € (dont 21 875,05 € de valeur nominale et 328 125,75 € de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il ne restait aucun BSA_{T2} en circulation.

10.2.G.2 – Bons de souscriptions d'actions tranche 3 (« BSA_{T3} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit ci-dessus, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 23^e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 583 335 BSA_{T3}, chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion, soit un nombre

maximum de 583 335 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 29 166,75 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2022 et les BSA_{T3} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, la Société a émis 427 668 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice de 427 668 BSA_{T3} à un prix unitaire de 1,0912 € par action nouvelle pour un montant de souscription de 466 671,33 € (dont 21 383,40 € de valeur nominale et 445 287,93€ de prime d'émission).

Au 31 décembre 2021, il restait 155 667 BSA_{T3} en circulation donnant le droit à l'exercice d'un nombre maximum de 155 667 actions ordinaires nouvelles.

11. AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 990 516 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015, 433 000 € en 2016 et 703 000 € en 2017 d'ava sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 416 €.

Au 31 décembre 2021, le programme est terminé.

Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2018. Au total Theraclion a reçu 421 133€. L'amortissement génère un premier remboursement de 33 K€ payé en 2019 et un remboursement de 104K€ payé en 2021. Au

titre de 2021, l'échéance s'élève à 14 K€ et sera payée en 2022.

12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2021

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	6 547 103	-	-	6 547 103
Avance COFACE/Bpi	257 103	14 396	242 707	
Fournisseurs et comptes rattachés	975 497	975 497		
Personnel et comptes rattachés	638 719	638 719		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	433 692	433 692		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	11 721	11 721		
Autres dettes	116 635	116 635		
Dettes sur immobilisation financières	680 122	680 122		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	83 611	83 611		
Total	9 744 203	2 954 393	242 707	6 547 103
<i>Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.):</i>				
<i>Avances remboursées en cours d'exercice :</i>				
	-			

13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes financières		
Intérêts courus sur avances conditionnées	1 605 584	1 544 469
Total	1 605 584	1 544 469
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	161 012	281 779
Total	161 012	281 779
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	151 952	177 428
Personnel charges à payer	478 040	399 976
Charges sociales sur congés payés	59 838	71 551
Charges sociales à payer	216 929	173 427
État : charges à payer	43 742	6 716
Total	950 502	829 098
TOTAL GENERAL	2 717 098	2 655 346

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2021	31/12/2020	Var. %
Chiffre d'affaires	1 481	744	+99%
issu des ventes d'équipements	1 059	277	+382%
issu de la vente de consommables	200	315	-37%
issu de la vente de service	222	152	+46%
Autres revenus	0	0	
Subventions	203	-4	n.a.
Autres produits	27	0	n.a.
Total des produits d'exploitation	1 711	741	+131%

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 481K€ en 2021, soit une hausse de 99% par rapport à 2020. Les revenus issus de l'activité de traitement des varices sont en croissance de 242%. 5 systèmes ont été vendus en 2021 contre 1 en 2020.

Les traitements d'échothérapie ont repris dans un contexte difficile car ils ne sont pas qualifiés de procédure d'urgence et ont été suspendus lors des vagues épidémiques, en particulier dans les deux principales zones de traitement de la thyroïde que sont l'Allemagne et Hong Kong.

Theraclion a comptabilisé une subvention en 2021 de 203 K€ au titre d'un projet Eurostar portant sur le développement d'une solution de traitement HIFU pour l'oncologie.

15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2021

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers		
Intérêts, produits assimilés et autres produits	0	7 705.27
Gains de change	44 197	6 458
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	113 115	52 765
Total	157 312	66 928
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(81 758)	(110 166)
Pertes de change	(125 206)	(16 772)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(74 060)	(261 337)
Charges sur cessions VMP	(10 324)	(8 166)
Total	(293 347)	(396 442)
TOTAL Résultat Financier	(136 036)	(329 513)

16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2021 est un gain net de 28 037 € due à des régulations sur des charges enregistrés avant 2020.

17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 882 557 K€ contre 730 267 € pour 2020.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 64 538 973 € au 31 décembre 2020 (dont 4 627 742 € au titre de l'exercice 2020). Les chiffres au 31 décembre 2021 ne sont pas disponibles. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theracilion comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

Exercice clos le 31 décembre 2021

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
David CAUMARTIN	DG	214 340			-	214 340
David Auregan	DGD	146 972				146 972
Samuel LEVY	Adm		2 720	-	3 000	5 720
Renaud Saleur	Adm					-
Shawn Langer	Adm				-	-
Mehdi El Glaoui	Adm					-
Ari Kellen	Adm					-
Christopher Bodtker	Adm		-	-	-	-
TOTAL		361 312	2 720	-	3 000	367 032

19. ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theracilion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2021. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2021 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 47 205 € au 31 décembre 2021.

Les hypothèses retenues sont :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,3 %.
- une hausse des salaires de 2,0 %

Engagements financiers

Baux de location

La Société Theraclion a signé un bail commercial avec la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux du siège social de la société. Le tableau ci-dessous mentionne les loyers dus pour les prochaines années jusqu'à échéance de la période triennale en cours, qui prend fin le 16 juin 2022.

<i>En euros</i>	Loyers restant à payer au 31 décembre 2021		
	Total	Moins d'un an	Plus d'un an
Loyers	54 500	54 500	0

20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	28	23
Cadres détachés	1	2
Employés	0	0
Total	29	25

21. ENTREPRISES LIEES

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risque client

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	49 800	66%	52 994	85%
Autres diligences et prestations	25 697	34 %	9 045	15%

Honoraires Audit	75 297	100%	62 039	100%
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
TOTAL	75 297	100%	71 618	100%

24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Yann Duchesne nommé Président du Conseil d'Administration.

Le 24 janvier 2022, Yann Duchesne est nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Christopher Bödtker accidentellement décédé. Yann Duchesne est un dirigeant français chevronné qui a siégé à de nombreux conseils d'administration dans le monde entier. Il conduira Theraclion au prochain niveau de développement et de création de valeur.

Ancien associé directeur général de McKinsey pour la France, Yann Duchesne a ensuite été associé principal dans un important fonds de private equity (Doughty Hanson) à Londres, avant de devenir Directeur Général d'un conglomérat industriel et commercial (IBL Group). Au cours des 20 dernières années, il a siégé à de nombreux conseils d'administration de sociétés cotées ou détenues par des fonds de private equity, souvent en tant que président. Dans le domaine de la santé, Yann a accompagné de nombreuses sociétés pharmaceutiques lorsqu'il était chez McKinsey. Il est aujourd'hui président d'un groupe pharmaceutique (Medis) et actionnaire fondateur d'une société de biotechnologie basée en Californie (Phylex).

La vision de Yann Duchesne est de développer Theraclion dans trois domaines thérapeutiques majeurs et dans trois zones géographiques : les varices, aux Etats-Unis (demande d'autorisation de la FDA en cours) et en Europe ; la thyroïde, en Europe et en Chine ; le cancer du sein, principalement aux Etats-Unis. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, Theraclion va trouver des financements et des partenariats stratégiques et se concentrera principalement sur les étapes technologiques et cliniques critiques, la motivation et la rétention des talents. L'ambition de Yann Duchesne est d'amener Theraclion parmi les leaders mondiaux des solutions de traitement par robotique et intelligence artificielle.

L'inclusion d'une première patiente dans son étude sur le cancer du sein

Une première patiente a été traitée dans une étude sur le cancer du sein à un stade précoce, en collaboration avec le Centre anticancéreux de l'Université de Virginie (UVA) aux États-Unis. L'objet de la recherche est d'étudier l'effet combiné des ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) et de la chimiothérapie à faible dose sur la réponse immunitaire au cancer du sein.

Cette nouvelle étude, enregistrée sur ClinicalTrials.gov, a été conçue par le Pr David Brenin et le Pr Patrick Dillon. L'étude vise à évaluer l'effet des ultrasons focalisés de Theraclion combinés à une faible dose de gemcitabine chez les patientes atteintes d'un cancer du sein

au stade précoce. "Nous chercherons à savoir si cette association diminue les cellules suppressives dérivées des myéloïdes et augmente ainsi la réponse immunitaire", explique David Brenin, chef de la division des services chirurgicaux du sein et du mélanome et professeur au département de chirurgie de l'UVA Health. "Si son efficacité est démontrée, le traitement combiné pourrait offrir aux patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce de meilleures chances de survie", ajoute Patrick Dillon, professeur associé au département d'hématologie et d'oncologie de l'UVA Health.

Après une fructueuse première collaboration sur des patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade avancé, le Centre anticancéreux de l'Université de Virginie (UVA) a étendu l'utilisation de la technologie de Theraclion à une phase 2 pour le cancer du sein à un stade précoce. Ces deux études soulignent l'intérêt d'une approche combinant plateforme HIFU non-invasive à la chimiothérapie et/ou à l'immuno-oncologie, dans l'exploration de solutions alternatives de traitement du cancer du sein à un stade précoce ou avancé.

Vif succès d'une augmentation de capital de 6,5 millions d'euro

Le 25 février 2022, Theraclion a procédé à une augmentation de capital par émission de nouvelles actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription le cadre d'un placement privé, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, et de catégorie de personnes, par construction accélérée d'un livre d'ordres (l'« Augmentation de Capital »).

Les actionnaires historiques, notamment la société chinoise Furui Medical Science, Bernard Sabrier et des nouveaux investisseurs ont participé à cette augmentation de capital afin de soutenir la stratégie de Theraclion. Cette levée de fonds conforte notre visibilité financière à plus d'un an. Ce financement permet à Theraclion de poursuivre son développement dans trois domaines thérapeutiques majeurs et dans trois zones géographiques : les varices, aux Etats-Unis (demande d'autorisation de la FDA en cours) et en Europe ; la thyroïde, en Europe et en Chine ; le cancer du sein, principalement aux Etats-Unis. Theraclion va se concentrer principalement sur la recherche de partenariats stratégiques (en particulier aux Etats-Unis et en Chine), et des améliorations technologiques et cliniques.

Le directeur général de la Société, sur délégation de pouvoirs du conseil d'administration faisant usage des délégations de compétences conférées par les 9^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2021, a décidé l'émission de 5.935.253 actions ordinaires nouvelles. La souscription à ces actions ordinaires nouvelles a été réservée à (i) des investisseurs qualifiés et à un cercle restreint d'investisseurs, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et à la 9^e résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2021 et (ii) à des investisseurs entrant dans la catégorie de personnes définie à la 11^e résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2021.

L'Augmentation de Capital, représentant environ 26 % du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Augmentation de Capital, a été effectuée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société,

conformément aux 9^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2021.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 1,099 euro par action, ce qui correspond à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de Theraclion sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, diminuée d'une décote de 20%, conformément aux résolutions.

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021

Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theraclion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La méthode selon laquelle votre société évalue les créances clients est précisée dans la note 2.6 « Créances » de l'annexe aux comptes annuels et le montant de la dotation aux provisions pour dépréciation des créances au titre de l'exercice est mentionné dans la note 4 « Etat des provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels, et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Patrick Cassoux